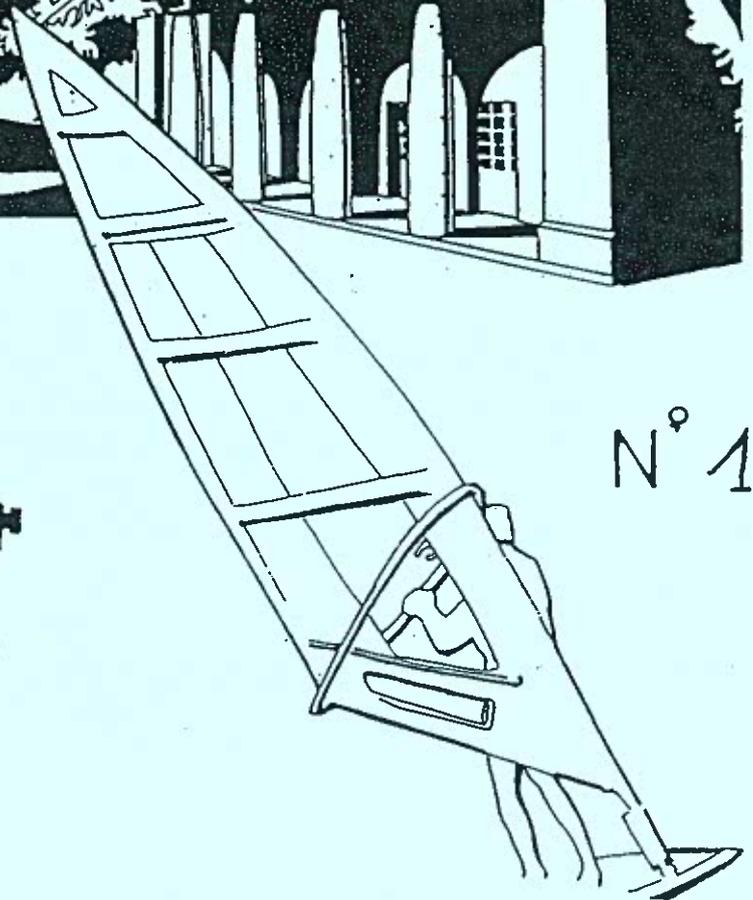


GERS
Au coeur de la Gascogne

CASTERA-VERDUZAN

VILLAGE THERMAL
ET DE DETENTE



N° 16

BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Castéroides, Castéroides,

Traditionnellement, le dernier bulletin municipal est l'occasion de faire le point sur l'année qui s'achève et de se projeter dans l'avenir.

Je tiens tout particulièrement à rendre hommage aux associations, une vingtaine à Castéra, et à tous leurs bénévoles qui sont les poumons de notre village. Je remercie principalement cette année le football Club Castéroides qui, grâce à ses maçons bénévoles, avec le financement des matériaux par la commune, s'est doté de vestiaires et tribunes presque achevés. Cette volonté, nous l'avons également perçue auprès de notre jeune équipe du Comité des Fêtes qui a fait avec succès ses premières armes l'été dernier.

La vie du village est conditionnée aussi par la richesse de son tissu économique. Bienvenue et succès aux nouveaux installés : Karin'Esthétique, dépannage et vente d'électroménager Despax, M. Bauduin nouveau gérant du Carré d'As Café, artisanat d'Art de Nathalie Dhalluin, M. Devos charpentier...mais aussi à nos deux correspondants de presse Richard Bergamo pour la Dépêche et Jean-Jacques Rinaldi pour le Sud-Ouest.

L'année 1997 s'est bien entendu la signature du bail emphytéotique entre la commune et le département qui nous fait espérer pour l'été ou l'automne 1998 un établissement thermal neuf et compétitif. Les forages déjà réalisés semblent rassurants quant à la qualité et la quantité des eaux.

Dans ce cadre, la démarche pour l'installation d'un casino a été lancée il y a quelques jours par le Conseil Municipal. Cette autorisation délivrée par le Ministère de l'Intérieur est particulièrement difficile à obtenir et demande un parcours administratif d'au moins un an.

En 1998, outre l'entretien habituel des voies communales et des bâtiments, de l'embellissement du village, du renforcement de notre réseau de containers, nous devons résoudre dès les premiers mois le problème des associations logées jusqu'à présent dans les thermes ou la Maison Lannelongue : Club du 3ème âge, Office du Tourisme, Musicoli, chorale. L'aménagement d'une partie des communs (autour du parc Lannelongue) devrait solutionner partiellement ce problème. Malheureusement, les travaux des Thermes entraîneront la disparition du cinéma et je voudrais, à cette occasion, rendre hommage aux bénévoles et plus particulièrement à Monsieur ESTEVE qui ont fait fonctionner cette activité pendant de longues années.

Un programme de réfection du réseau d'eau avec enfouissement des lignes électriques et PTT sera lancé début 1998 rue des écoles. Une tranchée commune devrait limiter la dépense et la gêne occasionnée aux riverains. Ce projet sera complété par une extension du réseau d'éclairage public. Approuvé par la commission des travaux, le dossier global sera présenté au prochain conseil municipal.

Enfin, poursuite des travaux du lotissement de "Pouchon" avec fin de la première tranche en janvier. Cinq lots de 1000 à 1500 m2 seront viabilisés.

L'année 1998 sera probablement une année charnière dans le développement de notre village. J'espère que nous saurons choisir la bonne voie qui doit nous amener au nouveau siècle.

Je vous souhaite à tous, du fond du coeur, une excellente année 1998

Pierre ESPIET

ETAT CIVIL

ANNEE 1997

NAISSANCES

DE PRADA Clara, Aurélie, Jeanne, le 02 janvier
BELLOT Mary, Benjamine le 08 juillet
GAZEL Pauline, Laurence, Andrée le 29 juillet
ALQUIER Adrian, Claude le 13 août
POUDEROUX Mathieu, Paul, René le 25 août
DEVOS Clémentine, Hélène, Angélique le 24 novembre
BARRIEU Margaux, Elisa le 29 novembre
CHARLES Emie, Virginie, Cécilia le 12 décembre

MARIAGES

BOURDIEU Gilles et PECABIN Geneviève le 12 juillet
M'BARKI Rachid et SOUBRE Marie-Anne le 19 juillet
VAISSIERE Xavier et NICOLAU-PARRO Danielle le 16 août

DECES

ARMENTE Marcelle, veuve LAGARDE le 10 janvier
BERGAMO Maria, veuve BIANCHINI le 06 février
BARRERE Fernand le 27 juin
LATROBE Marie-Thérèse épouse SEMONT le 20 juillet
MARTIN Simone épouse DESPIAU le 03 août
BAUDUIN Nicolas le 20 août
BARBELANNE Pierre le 02 septembre
POURNIN Henri le 06 septembre
MAURENS Fernand le 10 septembre
TREMOULET Claire, veuve BORDENEUVE, le 22 octobre
GANTOIS Jean-Louis le 7 novembre
CASTEX Paule, veuve NICOLAU-PARRO, le 14 novembre

COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 1997

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef, Mme Hygonnenq, MM. Gauthier, Mares, Moure et Philip.

Absent excusé : Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Cominotti et Vervin

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part des problèmes qui subsistent sur la formation de la SEML :

- problème juridique d'une part, la SEML relevant du droit privé
- problème de subventions qui seraient au maximum de 30 %
 - * si les privés prennent le projet complètement en charge le taux sera inférieur à 30 %
 - * il en sera de même si la SEML devient maître d'oeuvre.

Seule une collectivité peut obtenir des subventions d'un taux de 50%. Monsieur le Maire a proposé que la commune prenne en charge le projet sous caution du département. Dans ces conditions, celui-ci préfère réaliser les investissements lui-même.

La C.E.B. (Compagnie Européenne des Bains) s'est dit intéressée dans la mesure où 50 % des subventions sont apportées.

Soludia espère que le projet va aboutir très vite.

La SEM Gers doit étudier les différentes possibilités de montage du projet.

Le dossier proposé par la C.E.B. s'avère être très cohérent, les prévisionnels, sur les fréquentations notamment, sont des plus "sages".

Il est signalé par ailleurs que les forfaits thermaux passent de 800 F à 2500 F environ (limitation à 4 soins).

La C.E.B. qui serait exploitante des thermes semble prête à faire l'effort sur la remise en forme car le thermalisme classique manque de remboursement, le plus intéressant étant la rhumatologie.

Il serait bon de créer une spécificité de la station thermale notamment le traitement des parodontopathies, ceci serait en pleine harmonie avec les activités de Soludia.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Il est fait mention, à titre de rappel, des modifications déjà intervenues.

Il est demandé ici de classer en zone NA le terrain (en partie) en prolongement du lotissement du Val d'Auloue sur le chemin de Nabeau.

De même il est proposé de mener un plan d'assainissement sur la commune. Il est très intéressant de le faire lors de la révision du POS afin d'obtenir des subventions très conséquentes.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

TAXE DE SEJOUR

Il est proposé la création d'une régie pour la perception de la taxe de séjour. Accord à l'unanimité.
Madame Arilla sera régisseur, Madame Knepper adjointe.
Les frais de confection de carnets à souches et autres imprimés seront prélevés sur cette taxe.

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le Syndicat d'électrification ayant planifié le renforcement du réseau électrique (rue des Ecoles vers la salle de sports) il semble opportun de changer le réseau d'alimentation d'eau potable sur cette rue (anciennes canalisations en fibro-ciment) à cause des trépidations dues aux travaux. Une tranchée assez conséquente (pour les réseaux EDF et eau potable) coûterait aussi cher que deux tranchées séparées.. De plus le Syndicat d'Electiification n'est pas d'accord pour mettre les deux réseaux dans une même tranchée.

Un complément d'enquête est en cours et une réunion ultérieure est prévue.

Une étude du réseau d'eau séparé sera étudié par la DDAF après le résultat d'enquête.

D'après un premier devis, une tranchée pour l'eau de 200 m environ : 120.600 F TTC.

TOIT FAMILIAL

La commune renouvelle sa garantie pour le remboursement d'emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts pour la Société Anonyme Gasconne du Gers et ce pour une durée de 3 ans.

TERRAIN DE M. PERNE GEORGES

M. PERNE souhaite vendre le terrain situé près de l'ancienne voie ferrée, rue de Verduzan, terrain qu'il avait déjà proposé à la commune pour le prix de 40 F/m², mais refusé par le Conseil Municipal à ce moment-là, le prix étant trop élevé.. Une promesse d'achat avait été faite si M. Perne consentait à revoir son tarif.

Devant la nouvelle proposition de M. Perne (18 F/m²) le conseil municipal, à l'unanimité se prononce favorablement pour cet achat, avec un délai de 3 mois. (1234 m² = 22212 FTTC).

SECHERESSE

La commune de Castéra-Verduzan a été classée sinistrée dans le cadre des catastrophes naturelles (sécheresse). Ce classement a paru au Journal Officiel le 5 février 1997 et les personnes concernées avaient 10 jours à partir de la date de parution pour faire la déclaration auprès de leur compagnie d'assurance. L'information a paru dans la presse.

DEMANDE de la FNACA

M. le Maire lit une lettre expédiée par la FNACA demandant à ce que la journée du 19 mars 1962 soit reconnue "Journée historique". Il est précisé par ailleurs qu'un sondage montre que 79% des personnes interrogées sont favorables à cette reconnaissance.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité bien qu'il soit mentionné que d'autres journées pourraient être prises également en compte.

MOTION POUR LES RETRAITES AGRICOLES

M. le Maire lit une motion dans laquelle les retraités agricoles demandent 75% du SMIC pour leur retraite.

Malgré plusieurs demandes auprès des personnalités concernées de l'Etat, aucun aboutissement n'est apparu à ce jour.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour ce taux.

TRAVAUX ECOLE

En vue du remplacement du four défectueux de la cantine deux devis ont été demandés ; devant les coûts très approchants, les Etablissements Bourdiol (Condom) ont été choisis. Le montant du four (pour collectivités) et son installation s'élèvent à 30.452 FTTC.

Accord à l'unanimité.

TRAVAUX MAIRIE

Il semblerait que la cuve à mazout de la Mairie soit percée. Le remplacement de celle-ci (12 000 l) par une de 5 000 litres (capacité suffisante, l'établissement thermal n'étant plus à chauffer) en fibre de verre se monterait à 17.780 F HT. Il faudrait y ajouter les travaux de terrassement nécessaires pour sa mise en place.

SEANCE DU 23 FEVRIER 1997

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Lapeyre J., Nef, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Hygonnenq, MM. Garcia et Ramounéda.

PROJET DES THERMES

Monsieur le Maire fait un historique des évènements de ces derniers mois où le principe de départ à savoir la répartition par tiers (1/3 SEML - 1/3 Département - 1/3 commune) dans le nouveau fonctionnement des thermes est abandonné.

Un problème de légalité stipule que le domaine public (dont fait partie l'Etablissement Thermal) est non aliénable au profit d'une SEML (droit privé) et pour laquelle le plafond de subventions serait à peine de 30 %, taux estimé trop bas par les privés voulant obtenir un financement à 50 % pour assurer l'équilibre financier de l'opération.

Ainsi la solution des privés prenant le fonctionnement des Thermes seuls n'est donc plus envisageable.

Il faut donc qu'une collectivité territoriale monte le projet et fasse une location aux organismes privés.

Le commune ne pourrait s'engager que si le département se portait caution devant l'importance des sommes prévues (environ 27 millions F.)

Le Département décide de supporter complètement les frais à condition d'une reprise des deux bâtiments (thermes et maison Lannelongue) sous forme d'une location pour le franc symbolique, avec un bail emphytéotique de 45 ans.

Monsieur le Maire fait remarquer que voici quelque temps une société privée désireuse d'acquérir la Maison Lannelongue était prête à verser 300.000 F et que du fait de ce bail elle ne récupèrera rien, même s'il y a d'autres retombées par la suite.

Le département prenant le financement complètement à sa charge, il ne peut aller plus loin Par contre ce projet sera créateur d'emplois et rapportera une taxe professionnelle et une taxe foncière (M. Philip).

Même si on ne récupère rien, la commune reste propriétaire.

Le problème de la négociation de l'eau interviendra avec le privé exploitant des Thermes.

Le problème de la salle de cinéma reste entier, aucune solution n'étant prévue dans le projet si ce n'est une salle polyvalente pouvant faire office de cinéma.

Il est précisé par M. Philip, au sujet des 300 000 F réclamés pour le "musée" et pour les annuités des emprunts de l'établissement thermal, qu'à concurrence d'une somme à définir le département pourrait prendre à sa charge la part communale pour des travaux d'infrastructures liées au développement thermal, mais le département n'est pas favorable à la création d'une salle, en particulier de cinéma, dans le projet des thermes contrairement à ce qui avait été évoqué lors de la négociation de la S.E.M.L.

Avant de prendre une décision de vote, M. le Maire récapitule les points :

1 - Il sera fait un bail emphytéotique de 45 ans entre la commune et le département sur les thermes, l'eau, les agréments, le terrain de l'Etablissement et la maison Lannelongue.

2 - Il est jugé nécessaire de maintenir une salle de cinéma, non prévue dans le projet, mais dont le besoin se fait sentir. Il faudra renégocier pour éventuellement aménager une salle à cet effet, l'investissement de départ serait moins lourd que de refaire une autre salle ailleurs.

3 - Recherche d'une entente pour la liberté de puisage d'eau thermale par les castérois pour leur consommation personnelle.

4 - Créer une clause de sauvegarde dans le cas où les activités thermales et de remise en forme seraient interrompues par la société privée exploitante

Accord à l'unanimité

SEANCE DU 28 MARS 1997

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Garcia, Lapeyre J. Nef, Mme Hygonnenq, MM. Gauthier, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Agras et Cominotti

COMPTE ADMINISTRATIF 96

↳ *Budget de la Commune*

Fonctionnement :

Dans le budget de fonctionnement le compte 60 fait apparaître une baisse occasionnée notamment par une baisse de consommation de fournitures à la base de Loisirs.

Hormis les subventions, toutes les dépenses sont à la baisse.

Le résultat de fonctionnement montre un excédent de 161.452,08 F

Remarque de M. Philip : la commune honore ses factures avec un retard trop important ce qui, en tant qu'élus, le met dans l'embarras.

M. le Maire : "toutes les factures sont honorées avec une priorité pour les entreprises le justifiant" (petite taille ou nouvelle installation).

Investissement :

Les dépenses au compte 210 concernent le métrage pour la vente du terrain à M. Charles F.

Remarque de M. Philip : "si l'attribution exceptionnelle du sénat de 400.000 F avait été intégralement affectée aux Thermes, le déficit n'existerait plus".

M. le Maire : "cet argent a été affecté au paiement des différents travaux dont les factures ont motivé son attribution. Il n'a donc pas été, comme sous-entendu, détourné de sa destination prévue."

Remarques de l'opposition concernant les remboursements d'emprunts ayant financés le lac : "Cela a coûté anormalement cher à la commune par comparaison à d'autres structures équivalentes (Saramon). M. Vervin se demande si des sommes n'ont pas été détournées afin de financer des partis politiques ou pour d'éventuels "dessous de table".

Monsieur le Maire note qu'il est extrêmement grave pour un élu de faire naître et d'entretenir de pareilles rumeurs. Il conseille à M. Vervin de porter officiellement plainte si il y a matière, auquel cas, il s'associera à la procédure, ou de taire de tels ragots dans la cas contraire.

↳ *Centre Communal d'Action Sociale : pas de commentaires*

↳ **Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Exploitation :

Dépenses en diminution - recettes stables = excédent d'exploitation de 57.091,08 F

Investissement :

Dépenses en baisse - recettes stables = excédent d'investissement de 265.851,22 F

↳ **Thermes**

Fonctionnement : déficit de 287.422,17 F

Investissement : déficit de 20.728,38 F

déficit global : 308.150,55 F

⇒ **VOTE :** hormis M. le Maire qui quitte la salle :

↳ **Commune :** pour 7 - contre : 7 - raisons : l'opposition, comme les années précédentes conteste le "dérapage" de certaines dépenses des thermes sur le budget de la commune.

M. Philip demande si l'intégralité de ces remarques seront reproduites sur le P.V. du conseil municipal. Il lui est répondu que oui, bien entendu, comme cela a toujours été.

↳ **C.C.A.S. :** pour 14

↳ **Service de l'Eau :** pour : 14

Thermes : pour 7 - contre 7 : raisons : cf plus haut.

EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF

Présentation par M. le Maire.

↳ **Commune :** M. Vervin s'inquiète quant aux dépenses excessives afférentes à l'utilisation du téléphone et à l'augmentation du produit fiscal attendu de 2,76 %

Vote : pour 8 - contre : 7 : raisons de l'opposition : c'est un budget étriqué - les taxes augmentent - le programme d'investissement sur l'église est abandonné (faux ! il fait partie des bâtiments communaux) - il existe un problème de relogement des associations (3ème âge) - la base de loisirs est très mal exploitée et périlite.

↳ **C.C.A.S. :** vote : pour 15

↳ **Budget du lotissement :** tranche 97 : dépenses et recettes s'équilibrent à 337.000 F

Service de l'Eau : vote : pour : 15

SEANCE DU 28 MAI 1997

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J. Nef , M. Gauthier, Marès, Philip et Mlle Lapeyre.

Absents ayant donné procuration : Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Moure et Vervin

PROJET THERMAL

Monsieur le Maire fait l'historique de l'évolution du projet thermal depuis la mise en place de la SEML (décembre 96) entre le département, la commune et le laboratoire Soludia. On pouvait remarquer que la reprise des emprunts sur l'Etablissement Thermal se faisait en totalité, qu'une salle polyvalente serait créée dans la structure nouvelle (éventuellement en salle de cinéma), que le puisage de l'eau aux castérois serait maintenu à l'extérieur du bâtiment thermal, que la SEML achetait le Musée pour 300.000 F (estimation des domaines), que la commune toucherait une redevance sur l'eau thermale de 200.000 F par an.

La SEML ne pouvant pas juridiquement se constituer, un bail de la commune au département est mis en place; la commune ne pouvant pas supporter les frais du forage obligatoire et des nouvelles installations projetées. Il permettra aussi l'obtention de subventions à 50 %.

Sur le bail proposé par le Département entre la commune et le Conseil Général, celui-ci ne s'engage plus sur un délai de construction et se décharge des frais d'emprunts et du déficit cumulé de l'Etablissement Thermal. Le règlement des baux est également à la charge de la commune.

M. le Maire précise que le Conseil Général souhaite de nouvelles propositions de la commune afin d'établir le bail définitif. M. le Maire , après discussion avec l'Assemblée, propose les options suivantes :

- 1) - Le Département achèterait la Maison Lannelongue pour 300.000 F. et la rétrocèderait en location-vente au laboratoire Soludia (comme prévu dans le projet de la SEML), avec les annuités de remboursement de l'investissement correspondant aux remises aux normes de clos, de couvert et de raccordement. Ceci permettrait, au-delà de la facilité juridique, un assainissement de la trésorerie communale.
- 2) - les emprunts sur l'Etablissement Thermal seraient repris pas le Département pour 3 ans : 97- 98- 99 , soit 208.000 F.(années pendant lesquelles aucune taxe ou redevance ne serait perçue par la commune).
- 3) - Le droit de puisage de l'eau à des fins de consommation serait maintenu pour les castérois (lié à la tradition).
- 4) -Etablir un délai de construction plus précis pour l'aménagement et l'agrandissement des Thermes.
- 5) - Envisager comme base d'une capacité de production du nouveau forage un débit de 15 m³/heure.

Après discussion, ces points sont acceptés pour être proposés au Conseil Général : deux points sont abandonnés : la création d'une salle polyvalente dans les thermes bien que sa nécessité soit évidente et sous réserve des deux premières propositions la commune prendrait le risque financier de négocier la résiliation des baux (kinésithérapeute et infirmière).

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les propositions ci-dessus qui seront remises au Conseil Général.

M. Philip intervient indiquant que bien que le conseil municipal se soit déjà prononcé à l'unanimité en février, il est normal que ce conseil essaie d'obtenir le plus d'avantages possibles. Mais, étant donné sa présence à la fois au conseil général et au conseil municipal, et à l'insistance dont il a fait preuve pour que le projet aboutisse, il préfère s'abstenir. Il comprendrait que les autres conseillers prennent des positions différentes.

VOTE POUR : 9 (MM. Espiet, Bastita, Agras, Ramounéda, Garcia, Gauthier, Lapeyre Nef, Mme Hygonnenq)

ABSTENTIONS : 6 (MM. Cominotti, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre).

SEANCE DU 18 JUIN 1997

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre

BAIL DES THERMES

Parmi les propositions faites par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 mai 1997, M. le maire lit celles qui ont été acceptées par le Conseil Général :

* maintien de l'approvisionnement en eau potable pour les castérois

* acceptation d'un délai de construction (8 mois après le permis de construire - voir article 6).

Il note par ailleurs que la garantie sur le non respect du délai de construction (article 6) n'a pas une grande valeur, que le débit stipulé par le bail sur le forage (à savoir 15 m³/heure) est raisonnable.

Il est fait référence à l'intérêt économique de l'opération mais précise les conséquences financières qui en résultent ; la commune assume le déficit thermal cumulé, soit environ 300.000 F, plus les emprunts restant à rembourser soit 437.000 F. Il tient à souligner que le budget des thermes a financé 434.000 F pour le cinéma.

Le bail de la kinésithérapeute devrait se régler à l'amiable en aménageant trois cabines dans la partie non affectée par les travaux. Les baux du service social et de l'infirmière ne posent aucun problème.

Par contre, il faut songer au déplacement d'associations telles que le club du 3ème âge, la buvette du Parc (Maison Lannelongue), l'Office du Tourisme et Musicoli (Etablissement Thermal). Enfin, aucune solution n'est actuellement possible pour sauvegarder le cinéma.

M. Philip maintient que le Conseil Général ne pouvait pas s'engager davantage financièrement (pas d'achat de la Maison Lannelongue), investissement déjà très lourd, mais qu'il assurerait une compensation pour les travaux de réfection de la D. 930 dans la traversée du village au printemps 98 à concurrence de 200.000 F.

L'opposition rappelle qu'il y aura récupération par la commune de la valeur de la maison Lannelongue estimée par les domaines lors d'une éventuelle vente de cet immeuble.

M. le Maire rajoute que la taxe professionnelle sera limitée dans les premiers temps devant les déficits annoncés dans les prévisions.

Il demande enfin de faire précéder la délibération de la phrase suivante : " vu l'intérêt du développement thermal dans la vie économique du village et de la nécessité d'un investissement immédiat pour la perennité de l'exploitation de l'eau , le Conseil Municipal, conscient des difficultés financières que va entraîner ce projet pour le budget de la commune".....M. Philip demande que l'expression difficultés financières soit remplacée par "dépenses nouvelles" et que soit rajouté "l'effort du Conseil Général".

Donne à bail emphytéotique, pour une durée de 45 ans et pour un franc hors taxe, l'Etablissement Thermal, l'eau thermale, les agréments existants, les terrains du parc thermal et la Maison Lannelongue (ancien Musée) au profit du département.

Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous actes et pièces concernant ce bail.

Vote à l'unanimité.

MODALITE D'ETABLISSEMENT DES IMPOTS LOCAUX

Il s'agit de voter les exonérations pour l'année suivante avant le 1er juillet.

Sur les taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti) et professionnelles, les mêmes exonérations que pour l'année 1997 ont été reprises.

Personne ne vote contre.

Une nouvelle loi assurerait une exonération pour les entreprises pour 5 ans (avec compensation de l'Etat). Une nouvelle décision sera à prendre avant le 31 décembre 1997.

RESEAU D'EAU

Le montant des travaux de renforcement du réseau d'eau potable étant plus élevé que le devis initial, les frais de mission de la D.D.A.F doivent être majorés d'autant (1.000 F environ).

SEANCE DU 15 JUILLET 1997

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Lapeyre J. et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure et Mlle Lapeyre

Absents ayant donné procuration : MM. Garcia, Philip et Vervin

Absents : MM. Agras et Nef

Mme Hygonnenq a été nommée secrétaire.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mlle Lapeyre propose de venir la veille des réunions pour relire les compte-rendus.

ADHESION DU CONSEIL GENERAL AU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire fait part d'un courrier adressé par le Centre de Gestion demandant l'avis de la commune pour l'adhésion volontaire du Conseil Général au Centre de Gestion .

Avis favorable à l'unanimité.

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

Monsieur le Maire rappelle que depuis deux ou trois mois il a repris contact avec les organismes auprès desquels ont été contractés les emprunts., les plus importants ayant été contractés auprès du Crédit Local de France. Ces emprunts sont renégociables chacun à leur tour 2 ou 3 mois avant l'échéance.

Vient d'être renégoié un emprunt destiné à financer les travaux de la base de loisirs de 1 million de francs réalisé en 1991 dont les échéances s'achèvent en 2005 au taux de 9.50 %. Résultat : taux constant de 5,30 % avec remboursement semestriel au lieu d'annuel, et une économie de 23 000 F jusqu' à la dernière échéance.

Les autres emprunts sur le lac sont également importants et feront l'objet d'une renégociation au fur et à mesure de leur échéance. Tous ces emprunts se terminant en même temps, monsieur le Maire va demander à les échelonner sur 3 ans de plus. La prochaine échéance est en décembre.

Une démarche a été également faite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour renégocier deux emprunts :

- l'un réalisé en 1971 jusqu'en l'an 2000 avec un taux de 7,25 % . Résultat : taux à 4.90 % et une économie de 846 F/an

- l'autre de 350 000 F contracté en 1981 jusqu'en 2010 au taux de 10,75 %. Résultat : taux à 6,60 % et une économie de 8 300 F/an.

Accord à l'unanimité.

Tous les autres emprunts sont à la Caisse d'Epargne mais en cours de renégociation.

En ce qui concerne les emprunts du Crédit Agricole, ils sont plus difficilement renégociables car à des taux déjà relativement bas.

Hors ordre du jour :

M. Gauthier pose une question au sujet de l'environnement routier toujours aussi insécurisant dans le village et demande à ce que toutes les mesures soient prises pour arriver à limiter la vitesse lors des travaux sur la voirie. M. le Maire pense que le meilleur moyen est de rétrécir la chaussée avec un système de terre-plein central par exemple.

SEANCE DU 24 JUILLET 1997

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Garcia, Lapeyre J., Nef, Comminotti, Gauthier, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre
Absents ayant donné procuration : Mme Hygonnenq, MM. Ramounéda et Agras
M. Garcia a été nommé secrétaire.

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Pour l'année 1997 le budget des thermes étant en déficit (absence de recettes, l'établissement étant fermé, pour des dépenses constituées du déficit antérieur et du remboursement des emprunts) il n'a pu être voté par le conseil municipal.

La Préfecture a donc communiqué ces budgets à la Chambre Régionale des Comptes afin qu'elle nous donne une solution pour équilibrer ceux-ci. Ce rééquilibrage sera étalé sur 5 ans par le biais d'une subvention du budget communal principal au budget annexe des thermes

- pour 1997 : subvention de 202 159 F
- pour 1998 : subvention de 150 878 F
- pour 1999 : subvention de 109 029 F
- pour 2000 : subvention de 74 812 F
- pour 2001 : subvention de 74 812 F

Puis jusqu'en 2008 ne subsistera qu'un remboursement d'emprunt de 25 000 F par an.

Afin de dégager les sommes nécessaires pour ces subventions "obligatoires", des dépenses de fonctionnement initialement prévues doivent être restreintes :

- article 60636 : fournitures de vêtements de travail passe de 1 000 F à 500 F
- article 6064 : fournitures administratives passe de 15 000 F à 14 000 F
- article 6411 : personnel titulaire passe de 1 040 000 F à 1 025 000 F
- article 61523 : entretien de voies et réseaux passe de 25 000 F à 17 000 F
- article 6552 : contingent aide sociale du département passe de 180 830 F à 170 830 F
- article 6558 : autres contributions obligatoires passe de 64 500 F à 34 500 F (- 40 000 F de taxe de séjour, + 10 000 F au service incendie, d'où une économie de 30 000 F sur ce poste)
- article 6573 : subvention de fonctionnement aux associations. Comme le mentionne le rapport de la chambre régionale des comptes, afin de faire participer tous les bénéficiaires à l'effort général, les subventions doivent être réduites de 10 %. :soit de 331 456 F à 298 311 F (économie de 33 145 F)
- article 6611 : intérêts des emprunts : 559 930 F à 552 350 F
- article 023 : virement à la section investissement : 792 721 F à 693 787 F

Les économies sur ces deux dernières lignes ont été rendues possibles par un réaménagement de la dette négocié antérieurement aux décisions de la chambre régionale des comptes.

Au total ces restrictions de dépenses sur le budget 1997 représentent 202 159 F c'est-à-dire le montant pour 1997 de la subvention du budget communal principal au budget des thermes.

Ces mesures sont imposées par la chambre régionale des comptes et n'ont pas à être soumises au vote du conseil municipal.

Au total ces restrictions de dépenses sur le budget 1997 représentent 202 159 F c'est-à-dire le montant pour 1997 de la subvention du budget communal principal au budget des thermes.

Ces mesures sont imposées par la chambre régionale des comptes et n'ont pas à être soumises au vote du conseil municipal.

Deux remarques de M. le Maire :

- les impôts ne sont pas augmentés
- il n'y a aucune modification sur les autres budgets annexes (service des eaux - lotissement et CCAS).

Par ailleurs, la chambre régionale des comptes a communiqué deux observations sur l'ensemble du budget communal :

1) - Il conviendra de ne plus englober la structure "base de loisirs" dans le budget communal principal et donc de constituer un budget annexe approprié.

2) - la subvention à toute association à compter de 1998 ne pourra être calculée et attribuée qu'après que le président de la dite association ait présenté devant la commission des finances son rapport d'activités et son budget.

Dans le cadre de la participation générale à l'effort financier communal, M. le Maire et ses adjoints proposent de suspendre pendant six mois le versement de leurs indemnités d'élus.

-Vote : pour 8 - abstention : 7

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Selon une circulaire de la Préfecture, le taux moyen d'augmentation des repas ne dépassera pas 2,5 % sauf si le prix des repas est inférieur à 16 F, auquel cas cette augmentation pourra atteindre 40 centimes par repas.

En fonction de ces critères, le prix des repas passe :

- pour les enfants de 11 f à 11,40 F
- pour les adultes de 22 F à 22,50 F
- reste à 34 F pour les repas servis à titre exceptionnel.

- Vote : pour : 15

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET THERMAL

Monsieur le Maire interroge M. Philip pour savoir clairement si le Conseil Général considère ou non la commune comme partie prenante dans le projet.

Dans l'affirmative sera-t-elle dorénavant invitée aux diverses réunions ? (ouvertures de plis, choix d'entreprises, réunions de travaux, choix d'exploitants etc..).

Il signale par ailleurs que la Mairie a du intervenir pour faciliter l'installation de l'entreprise de forage (téléphone, eau etc..).

M. Philip répond que cette question fait l'objet d'un article du bail emphytéotique. M. le Maire quant à lui estime que ce n'est pas suffisant. M. Philip demandera au Conseil Général une réponse précise par écrit sur ce sujet.

Pour ce qui est de l'installation de l'entreprise, la commune n'a pas à engager de frais, la SEM GERS est responsable de cela.

Travaux de forage : deux entreprises avaient soumissionné

L'appel d'offres pour le choix de l'exploitant privé des thermes sera fait le 23 août.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Moure demande à quel stade en est le projet de lotissement de "Pouchon" ?

Réponse : "Le certificat d'autorisation de lotir est revenu de la DDE il y a un mois seulement. Il a fallu ensuite attendre que le budget revienne de la chambre régionale des comptes avant de lancer les travaux de viabilisation.

Cinq entreprises ont soumissionné, l'entreprise DUFFILLOL est choisie et il y a pour un mois de travaux.

Le financement est réalisé grâce à un prêt relais à court terme (environ 3 % d'intérêt), remboursé par l'achat des terrains viabilisés dès que les travaux sont terminés.

- M. Philip pose la question du coût final de la couverture des communs du parc du Musée.

Réponse : la facture définitive est de 130 000 F TTC pour un devis de 125 000 F

SEANCE DU 19 AOÛT 1997

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Gauthier, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre.

Absent excusé ayant donné procuration : M. Ramounéda.

Absents excusés: MM. Cominotti et Marès

M. Agras a été nommé secrétaire.

EMPRUNT AU CREDIT AGRICOLE

Il est prévu d'emprunter une somme de 300 000 F au taux de 6,15 % avec un remboursement annuel d'environ 31 000 F. Cette somme servira à financer la toiture des communs (écuries) du parc Lannelongue et les matériaux nécessaires à la réalisation des tribunes du terrain de football. Cet emprunt avait été prévu au budget primitif.

La première échéance est fixée à avril 1998.

Vote : pour : 12 - abstention : 1

Afin de financer les travaux de viabilisation du nouveau lotissement rue de Verduzan un emprunt à court terme est sollicité pour cette réalisation. Le taux est de 4,30 %.

Vote : pour a l'unanimité.

RENEGOCIATION DE PRÊTS AU CREDIT AGRICOLE

Un emprunt contracté en 1993 et courant jusqu'en 2008 pour une somme de 318 000 F à un taux de 8,90 % montre actuellement un dû de 425 625 F avec une échéance trimestrielle de 9 673 F

Deux solutions sont proposées :

- seul le taux est modifié et abaissé à 7,70 % pour une même durée sans pénalité, avec une échéance trimestrielle de 9 122,76 F

- on paie une pénalité fixe de 12 000 F et le taux est ramené à 6,70 %, avec une échéance trimestrielle de 9 080,56 F.

Accord à l'unanimité pour la deuxième solution.

TRAVAUX DU CAMPING

Suite aux travaux du camping qui s'élèveraient à 2 689 250,01 F. , la commune connaît un solde positif de 14 424,81 F.

Il est demandé une délibération pour arrêter les comptes en l'état et clôturer le dossier.

Accord à l'unanimité.

INDEMNITES MAIRE - ADJOINTS

Dans l'impossibilité de supprimer complètement des indemnités déjà existantes, une baisse de 90 % est proposée.

Vote : pour 8 - abstentions 5 (comme à la séance précédente sur le suppression).

BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU

Suite aux augmentations incessantes des pièces détachées nécessaires pour les branchements de compteurs d'eau et afin d'éviter de trop perdre d'argent, le tarif des branchements passera de 750 F à 1 000 F.

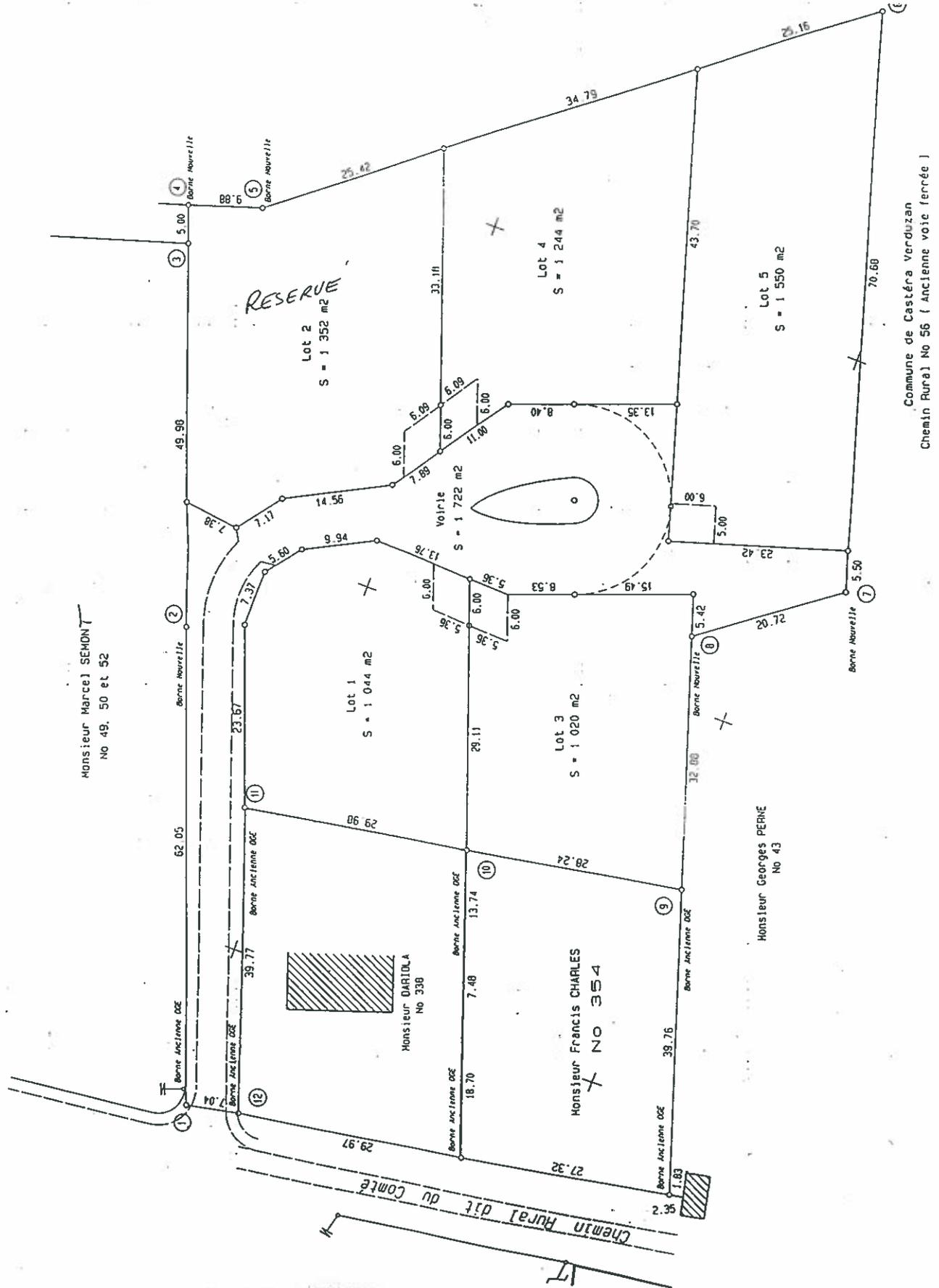
Vote : accord à l'unanimité.

LOTISSEMENT DE "POUCHON"

Les travaux de viabilisation du lotissement de "Pouchon" sont en cours.

Pour les personnes intéressées, il est possible de déposer une réservation auprès du secrétariat de Mairie pour les lots n° 1 - 3 - 4 - 5

Prix au m2 totalement viabilisé : 90 F



INFOS.....INFOS.....INFOS.....INFOS.....

SERVICE DES EAUX

Numéros d'appel d'urgence en cas de problème sur le réseau d'alimentation d'eau :

- ☞ MAIRIE : 05.62.68.13.11
du lundi au vendredi 08 h 30 /12 h 30 - 14 h/17 h 30
- ☞ SERVICE DES EAUX : 05.62.68.11.28
tous les jours après 17 h00 - samedis, dimanches et jours fériés

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

- ☞ Mardi et Vendredi matin du 1er octobre au 31 mai

COLLECTE DES MONSTRES MENAGERS

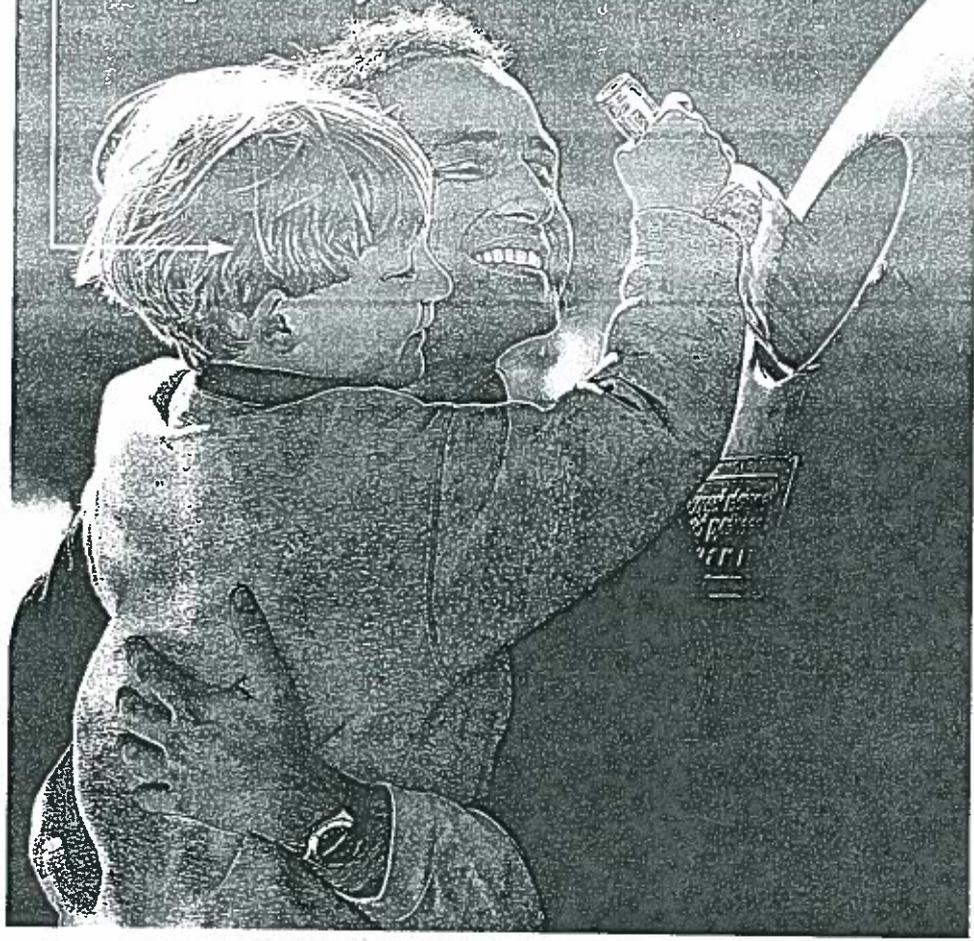
- ☞ *Inscriptions à la Mairie*

SECHERESSE

- ☞ Si les demandes le justifient, la Mairie envisage de demander à nouveau le classement de la commune en *commune sinistrée* au titre de la sécheresse. Les frais d'expertise d'un géologue seront pris en charge par la Mairie.
- ☞ Les personnes concernées sont priées de se faire inscrire au Secrétariat de Mairie.

Dans votre commune

montrez à vos enfants ce qu'ils feront demain.



Aujourd'hui,
à moins de 1000 jours
de l'an 2000,
la collecte du verre
fait partie
des actes essentiels
à accomplir pour garantir
une meilleure qualité
de vie à nos enfants.

Le verre est l'une des matières les plus présentes dans
notre vie de tous les jours.
Très facilement recyclable, il a, si nous le voulons, une
durée de vie illimitée.

Récupérer le verre fait partie des nouveaux gestes
responsables et citoyens que nous devons apprendre.
Ces gestes sont bénéfiques : en réutilisant le verre,
on fait non seulement des **économies d'énergie**, mais
on arrête d'exploiter les minéraux de notre planète.

Et dans notre commune, on agit efficacement pour
protéger notre environnement.

C'est facile à faire, et vous en avez le pouvoir : dans
le Récup'verre le plus proche de chez vous, un simple
geste suffit pour commencer à recycler votre verre.

Ensemble **récupérons le maximum de verre**. A vos
côtés, votre municipalité s'est engagée pour réussir
ce challenge.

Si vous désirez en savoir plus,
contactez le SICTOM n° 2
mairie de Condom
au : 05 62 28 24 88.



Recup' verre

Un simple geste et 100 % du verre récupéré est recyclé.

FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

Passé le printemps, voici que le Foyer des Jeunes pense aux différentes manifestations pour la saison estivale sans oublier les concours officiels de pétanque et de quilles qui à eux seuls remplissent quelques journées et soirées.

Toutes ces animations se sont déroulées dans une ambiance de fête.

Les points forts de la saison ont été :

- ☞ Le vide-grenier du 20 juillet où beaucoup de participants et leur bonne humeur ont égayé cette activité
- ☞ Le rallye du 27 juillet avec peu de participants, mais quel dommage ! Peut-être, amis castérois, n'êtes-vous pas encore habitués à ce genre d'animation pourtant très enrichissante ?
- ☞ La fête locale des 22, 23, 24 et 25 août organisée par la section fête. quelle admiration de voir toute cette jeunesse s'occuper avec autant d'ardeur et de tenacité de ces 4 jours de fête. Bravo à nos jeunes.

Nous devons aussi faire des remerciements :

- A M. e Maire et son Conseil Municipal qui nous permettent d'organiser ces activités.
- Aux employés municipaux pour leur aide matérielle,
- A tous les bénévoles qui tout au long de l'année ne comptent pas le temps passé pour l'organisation de toutes ces festivités.

Pour information : l'Assemblée Générale du Foyer des Jeunes de déroulera le vendredi 19 décembre 1997 à 21 heures à la salle de la Mairie. Castéroises, castérois, vous y êtes tous conviés.

PETANQUE CASTEROISE

BILAN DE LA SAISON 1997

30 Licenciés séniors cette année, soit 2 de moins qu'en 1996.

Malheureusement nous avons la douleur d'avoir perdu 3 joueurs cette année : Fernand BARRERE, Fernand MAURENS et tout récemment Jean GANTOIS. Nous adressons toutes nos condoléances à leurs familles.

CONCOURS OFFICIELS A CASTERA :

- ☞ Vendredi 27 juin : 32 joueurs en tête à tête
- ☞ Vendredi 11 juillet : 64 joueurs en doublettes
- ☞ Vendredi 25 juillet : 42 joueurs en doublettes
- ☞ Dimanche 31 août 120 joueurs en triplettes avec 3 000 francs de prix + engagements.
- ☞ Dimanche 5 octobre : 124 joueurs en doublettes

RESULTATS DES CASTEROIS POUR LES CHAMPIONNATS

En coupe du Gers : Castéra passe le 1er tour face à Peyrusse Massas, le 2ème tour face à Saint-Sauvy mais battu en 16è de finale à Puycasquier.

- ✓ Aux éliminatoires secteur tête à tête :

- ✓ A Castéra le 12 avril, 2 qualifiés pour le championnat du Gers, Alain Ragonnet et Evariste Dulhoste
- ✓ A Auch le 27 avril, Alain Ragonnet ne sort pas de poule et Evariste Dulhoste est battu en 8^e de finale.
- ✓ Au championnat du Gers Vétérans le 8 juin la triplète Evariste Dulhoste, Jean-Marc Delobelle et Jean Conquet est qualifiée pour la ligue qui a eu lieu les 30, 31 août à Auch, ils sont battus en 1 /4 de finale.
- ✓ Au championnat de France Vétérans les 20 et 21 septembre, la triplète ne sort hélas pas de la poule.

A l'approche des fêtes de fin d'année, la société de pétanque castéroise vous souhaite un Bon Noël et une Bonne Année 1998.

SECTION QUILLES

Voici 5 ans que la section quilles est officiellement reconnue.

Pour la saison 1997, tout s'est bien passé. 5 concours ont été organisés plus celui de la fête et le concours du palet gascon.

Très grande participation à chaque concours dans la bonne humeur et la bonne ambiance; tout ceci grâce aux bénévoles castérois. Merci à eux.

Pour information : L'Assemblée générale de la section quilles aura lieu au début janvier 1998. Pour tout renseignement s'adresser au Président, M. Jean-Louis GABOULOFF au 05.62.68.11.04.

CROIX ROUGE FRANCAISE

Le Comité cantonal Castéra-Valence remercie tous ses adhérents qui, une fois encore, ont accueilli Monique Lapeyrière et renouvelé leur confiance à notre comité.

Nous rappelons que le vestiaire et la banque alimentaire sont toujours opérationnels, Marilyn Buridan vous y attend tous les matins. Parler trop de notre action, c'est en parler mal, c'est sur les actes qu'il faut nous juger, nous sommes à votre disposition au 05.62.68.17.89.

Nous sommes toujours à la recherche d'un moyen de transport gratuit afin d'augmenter notre capacité et partir en ballade.

La fréquentation moyenne des "P'tits Débrouillards" pour l'été 97 est plutôt satisfaisante : 24 enfants/jour en juillet - 19 enfants/jour en août. Des enfants qui viennent pour la majeure partie des villages avoisinants.

Nous constatons avec joie que de nouvelles familles s'installent à Castéra grâce au dynamisme de notre petit village et au service qu'apporte le CLAE-CLSH.

Les ateliers CLAE (expression, couture, bricolage) occupent et ravissent les enfants entre 12 h et 13 h 30. Nous pouvons ainsi créer et organiser en collaboration avec les instituteurs de belles fêtes de Noël, carnaval, kermesse (très réussies l'an passé).

Grande réussite également des vacances de la Toussaint avec CIRCA où nous avons été le Centre de Loisirs le plus animé et le mieux déguisé, avec HALLOWEEN ou, là encore, nous avons été très agréablement accueillis et rassasiés de gourmandises par les castérois.

Animer avec vivacité, mouvement, encourager, donner de la force, de la vigueur, telle est l'ambition des animateurs.

PROJETS 98 des Ptit S Débrouillards"

- ↳ Des animations et activités tous les mercredis
- ↳ Sorties luge, patinoire, canoé, karting, séjour escalade, voile, camping
- ↳ Et un été au bord de l'eau.

Appel à la récupération : tissus, laine, couvercles bocaux, petits pots bébés avec couvercles.

L'équipe des P'tits Débrouillards, la Section Humanitaire et le Comité Cantonal vous adressent leurs meilleurs voeux pour 1998 et vous remercient encore pour votre soutien.

FOOTBALL CLUB CASTERA-VERDUZAN

Que s'est-il passé depuis notre assemblée générale de juin, beaucoup de choses, mais encore.!!!!

Au début de la saison 97 /98, la première activité a été la réfection de la bodéga, une réussite sans conteste puisque nous avons doublé la fréquentation de l'année dernière. Par ce biais, nous avons répondu favorablement aux souhaits des jeunes organisateurs du foyer et de la municipalité. Nous sommes conscients du fait qu'il nous reste encore des points d'amélioration à traiter. Notre créativité reste à stimuler pour l'année prochaine, la synergie des associations a permis la dynamique nécessaire au développement de la Fête.

Notre seconde activité importante a été celle de la construction des vestiaires bâtis à la "force du poignet", action coordonnée par le maître d'oeuvre, Francis Estingoy. Beaucoup de mérite à tous les joueurs, dirigeants et personnes assidus à l'essor du projet.

La troisième activité essentielle est la pratique du football offerte à tous les jeunes. Ils pourront profiter des installations nouvelles.

Si en terme de résultats de championnat nous n'enregistrons pas les objectifs fixés pour ce début de saison, nous sommes confiants pour la poursuite du parcours.

Malgré cela le but prioritaire est de permettre aux jeunes d'évoluer dans une discipline sportive.

Enfin notre regard visionnaire est déjà dirigé vers 1998. Cette année s'annonce prometteuse pour les passionnés de foot avec la coupe du monde en France.

En attendant cet événement historique, nous souhaitons à tous les sportifs et aux castérois une bonne fin d'année 1997.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1998

Pour tous renseignements : 05.62.68.10.21

GRAINES DE THEATRE

Quelques nouvelles de notre petite association :

- ☞ Le groupe qui travaillait depuis quatre ans ensemble et qui devait arrêter cette année (pour cause d'examens...) continue mais avec un effectif réduit (quatre personnes).
- ☞ Un atelier de débutants s'est ouvert et compte une douzaine de personnes (uniquement des filles, toujours pas de garçon à l'horizon !).

Quelques interrogations :

- ☞ Lors de la venue d'une troupe professionnelle à la Mairie de CASTERA présentant la pièce "Ay ! CARMELA !" nous avons eu le regret de constater le peu de présence du public castérois.
- ☞ Nous avons lancé un appel l'an passé pour trouver un lieu de répétitions (la mairie devient très fréquentée ces temps-ci, c'est une bonne chose, mais il est difficile d'y laisser des costumes, décors, accessoires...) aussi nous réitérons notre appel :
Nous avons besoin d'un local (8 x8 mètres environ) même en mauvais état (grange, garage) qui ferme (et avec un toit si possible). Nous sommes prêts à effectuer les réparations nécessaires.
- ☞ Y-a-il des personnes intéressées par un atelier adulte ?

Quelques rappels :

- ☞ Les cours ont lieu le mercredi de 14 h00 à 15 h 30 à la Mairie à partir de 12 ans. (contact : 06.62.64.56.33).

CLUB "BEAU SOLEIL" - LES AINES RURAUX

Dans la joie et la bonne humeur le Club Beau Soleil poursuit sa route et les routes... ainsi qu'en témoignent ses voyages ; La Montagne Noire, l'Italie, le lac d'Artouste.

Les lotos de l'année ont connu un vif succès, en particulier celui du mois d'août, en nocturne dans le Parc Lannelongue.

Les jeudis après-midi ont lieu des réunions amicales autour des tables de jeux et des goûters, et des séances de gymnastique afin de garder une forme à toute épreuve...

Merci aux castérois qui participent à nos manifestations.

Le club et tous ses adhérents présentent une *très bonne année 1998 !*

COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS

Encore une année riche d'intensité pour le corps des sapeurs pompiers. Bien sur, hormis les interventions, les soldats du feu peaufinent leurs formations. Au printemps dernier, au cours d'un stage de CFAPSR (Certificat Formation d'Aptitude Premiers Secours Routiers) sur un mois et demi, deux candidats castérois ont été reçus. Cette formation a été organisée par le Centre de Castéra. Formation toujours, mais en initiations transmissions sur deux jours à l'Ecole départementale du Service Départemental d'Incendie et de Secours). Pour ce deuxième semestre un candidat prépare un CFAPSE (Certificat Formation Aptitude Aux Premiers Secours en Equipe) sur 50 h de formations, et deux en stage d'avancement de grade (sur 48 heures) pour être caporal.

Les castérois ont pu se rendre compte qu'un autre véhicule a été attribué au centre. Ce véhicule est le poste de commandement mobile du Département qui intervient uniquement sur des opérations importantes regroupant plusieurs centres de secours (Plan rouge, incendie, inondations etc...).

En plus de ses activités, la compagnie a organisé encore cette année une matinée d'informations à l'école. Parmi les sujets traités, l'alerte, une démonstration en secourisme et également une simulation de feu avec une extinction avec port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant). Un exercice d'évacuation de l'école a été réalisé avec le plus grand sérieux. Cette mise en situation est nécessaire pour mettre les enfants et enseignants en situation. Cette matinée sera reconduite l'an prochain.

La compagnie, par l'intermédiaire de son amicale, participe activement à l'activité et à l'animation du village. Au mois de juin le centre avait en charge l'organisation du challenge départemental de pétanque. 42 triplettes ont participé, malgré le temps, et quelques 150 couverts ont été servis à cette occasion. Un mois après, journée "Portes ouvertes" : avec une participation importante aux activités. Le soir, au son de la musique Bandas, 230 couverts étaient servis. Cette animation sera certainement reconduite aussi en 1998.

Fin d'année chargée encore, outre les formations, la préparation du départ à la retraite du Caporal Chef Jacques Gabouloff qui aura servi durant 23 ans au Centre de Secours. Sportif accompli, il a accumulé les performances et les titres, notamment un titre de champion de France en VTT. La Compagnie lui souhaite une bonne retraite.

La Sainte Barbe , rendez-vous annuel des pompiers, aura lieu au mois de Janvier.

Dans les jours prochains, vos pompiers passeront chez tous les castérois pour présenter les calendriers. L'occasion pour vous aussi de poser des questions tant sur le fonctionnement d'un centre de secours , que sur la sécurité ou autres.

Par avance les Sapeurs Pompiers vous remercient de votre accueil et à quelques jours de fêtes de fin d'année vous souhaitent une bonne et heureuse année à tous.

"LES VOIX DES SOURCES"

Nul besoin à ce jour de présenter notre groupe qui depuis 5 ans est reconnu et apprécié par sa qualité et son sérieux lors de ses prestations.

Pourquoi changer d'intitulé "Chorale l'Echo des Sources" qui devient "Les voix des Sources" ? Ce pour se démarquer des autres ensembles vocaux aux chants plus traditionnels. Vous avez pu en juger lors du dernier concert, le 30 mai, en l'Eglise de Castéra-Verduzan.

Un tel résultat est le fruit d'un travail assidu, sérieux et consciencieux de la part de nous tous qui partageons le même enthousiasme et la même passion pour le chant.

Il est bien évident que le but est atteint grâce à la compétence, la motivation et la professionnalisme de notre chef de chœur, Colette. Elle sait nous faire partager ce plaisir de chanter et de produire des résultats toujours plus performants. Elle est secondée par deux talentueux musiciens qui répondent présents à chaque répétition et prestation.

Pour parfaire notre succès nous avons la compétence et la participation du preneur de son Michel de Sarly.

Cette année une rencontre exceptionnelle et inespérée s'est produite. Lui, c'est Max ZITA, chef de chœur des Gospels Voices, accompagnant NICOLETTA dans ses tournées et, elle, Colette notre chef de chœur.

Ce fut un déclic commun, une passion partagée pour le chant dans le seul espoir de donner du plaisir au public.

Aussi, Max a accepté de venir 3 jours durant enseigner les secrets de cette rythmique à une modeste troupe de province. Un séminaire de travail a eu lieu les 12, 13, 14, septembre dernier au château de Lavardens. Le résultat fut étonnant et nous tous avons vécu des moments très forts.

Aussi, afin que nous puissions aller encore plus loin nous faisons appel à la générosité du Conseil général et du conseil municipal. Nous savons l'intérêt que M. Philip et M. Espiet et le conseil municipal portent à notre association musicale.

Perspectives d'avenir :

-Pour 1998 : Auch - L'Isle-Jourdain - Venez nombreux.

BASKET-BALL CASTEROIS

Tout d'abord le club vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 1998, tant sur le plan sportif que professionnel. Nous espérons que cette nouvelle année soit pour nous une excellente année comme les résultats semblent le présager en cette fin d'année 1997.

En effet, notre Equipe I , qui évolue en Nationale IV depuis 5 ans, occupe la première place de notre poule (synonyme au moins de montée en nationale III l'année prochaine). Cette équipe est animée d'un excellent état d'esprit. Formée par des jeunes castérois et par deux recrues plus expérimentées elle a notamment gagné ses deux derbys (AUCH et VALENCE). Le public de plus en plus nombreux le samedi soir ne s'y trompe pas et qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

Notre Equipe II évolue au niveau régional et se trouve également en haut du classement.. Entraînée par Serge TONINATO, cette équipe de jeunes (avec quelquefois des cadets) ne cesse de progresser et mérite votre venue le dimanche à la salle pour la voir évoluer.

Notre équipe "filles" possède un groupe solidaire et dynamique qui ne pose aucun problème pour évoluer en honneur départemental. Les Résultats, comme le moral, sont bons.

Nos équipes jeunes, grâce notamment à l'entente avec les clubs voisins (REJAUMONT, BEUCAIRE et SAINT-PUY) effectuent chacune leur championnat dans leur niveau respectif dans une bonne ambiance.

EN BREF :

- ☛ le B.B.C.C. organise un repas le 7 mars 1998. réservez déjà cette date, vous ne le regretterez pas.
- ☛ Le B.B.C.C. remercie toutes les personnes qui ont participé à la tombola du club.

Bonnes Fêtes à tous et à l'année prochaine... à la salle !

Sur cette dernière page il vous est possible de formuler des questions, suggestions que vous pourrez déposer à la Mairie.

Lors de la parution du prochain bulletin apparaîtront les réponses à vos sollicitations.

THE MAGAZINE OF THE ROYAL SOCIETY OF MEDICINE

Volume 100, Number 1, February 2007

ISSN 0954-6820

Printed in Great Britain

Copyright © 2007 Royal Society of Medicine

Published by Blackwell Publishing, 108 Cowley Road, Oxford OX4 1JF, UK and 350 Main Street, Malden, MA 02148, USA

Subscription prices: £120 (UK), £140 (Europe), £160 (USA and Canada), £180 (Rest of World) per volume (10 issues).

Single issues: £12 (UK), £14 (Europe), £16 (USA and Canada), £18 (Rest of World).

Advertising rates: £1000 per page per annum (UK), £1200 (Europe), £1400 (USA and Canada), £1600 (Rest of World).

Reprints: £1000 per 100 copies (UK), £1200 (Europe), £1400 (USA and Canada), £1600 (Rest of World).

Photocopying: This journal is registered with the Copyright Clearance Center, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923, USA. Organizations in the USA who are also registered with C.C.C. may therefore copy material (beyond the limits permitted by sections 107 and 108 of US copyright law) subject to payment to C.C.C. of the per copy fee of \$12.00. This consent does not extend to multiple copying for promotional or commercial purposes. ISI Tear Sheet Service, 3501 Market Street, Philadelphia, PA 19104, USA, is authorized to supply single copies of separate articles for private use only. Organizations authorized by the Copyright Licensing Agency may also copy material subject to the usual conditions. For all other use, permission should be sought from Blackwell Publishing.

Permissions: This journal is registered with the Copyright Clearance Center, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923, USA. Organizations in the USA who are also registered with C.C.C. may therefore copy material (beyond the limits permitted by sections 107 and 108 of US copyright law) subject to payment to C.C.C. of the per copy fee of \$12.00. This consent does not extend to multiple copying for promotional or commercial purposes. ISI Tear Sheet Service, 3501 Market Street, Philadelphia, PA 19104, USA, is authorized to supply single copies of separate articles for private use only. Organizations authorized by the Copyright Licensing Agency may also copy material subject to the usual conditions. For all other use, permission should be sought from Blackwell Publishing.

Blackwell Publishing is a registered company in England, registered number 2762748. Registered office: 108 Cowley Road, Oxford OX4 1JF, UK. Blackwell Publishing is a registered company in the USA, registered number 1327083. Registered office: 350 Main Street, Malden, MA 02148, USA.

Blackwell Publishing is a registered company in Singapore, registered number 123456789. Registered office: 108 Cowley Road, Oxford OX4 1JF, UK.